

# L'INFEau

La feuille d'information sur l'eau potable

## 2009



## SIAEP DE SAINT-SAUVEUR LE VICOMTE

Extrait du rapport annuel 2009  
sur le prix et la qualité du service public  
Disponible en mairie de SAINT-SAUVEUR LE  
VICOMTE

### TERRITOIRE

6 000 habitants

Le service d'eau potable du SiaeP de Saint-Sauveur le Vicomte regroupe les communes de : Besneville, Biniville, Catteville, Crosville-sur-Douve, Etienville, Golleville, Hauteville-Bocage, la Bonneville, Nehou, Neuville-en-Beaumont, Orglandes, Rauville-la-Place, Reigneville-Bocage, Sainte-Colombe, Saint-Sauveur le Vicomte et Taillepied.

La population desservie est de 6 000 habitants.



16 communes adhérentes

### EXPLOITATION

En régie

Le syndicat a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à 3 108 abonnés (inchangé par rapport à 2008).



### PRODUCTION

2 ressources

- Des ressources propres au syndicat : 2 forages ont fourni 456 720 m<sup>3</sup> d'eau traitée.



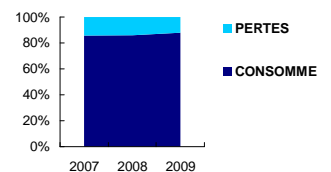
LOCAL  
IMPORT

### DISTRIBUTION

Un réseau de 350 km  
392 622 m<sup>3</sup> consommés

En 2009 les abonnés ont consommé 392 622 m<sup>3</sup> (+7,51 % par rapport à 2008) soit en moyenne 179 litres par habitant et par jour

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 87,9 % en 2009 (il était de 85,9 % en 2008).



Rendement du réseau

### QUALITÉ

La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation.



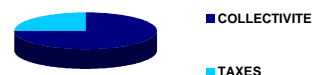
### PRIX

229,42 € pour 120 m<sup>3</sup>

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera en 2010 entre 210,03 € et 229,42 € (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2010, toutes taxes comprises), avec une variation par rapport à 2009 comprise entre 0,00 % et 4,84 %.

Sur ce montant, 75 % reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, et les taxes s'élèvent à 25 %.



Répartition des montants collectés